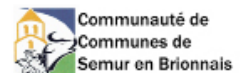




**SMEVOM**  
DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ET DE L'AUTUNOIS  
*Traitement et valorisation  
des déchets ménagers*

**2023**  
**RAPPORT**  
**ANNUEL**





Au premier janvier 2023, le centre de tri du SMEVOM a dû s'adapter à l'extension des consignes de tri avec les nombreux emballages qui avant allaient dans la poubelle grise et en enfouissement, c'est effectivement 448 tonnes de plus soit 11% en apports supplémentaires que nous avons eu à traiter par rapport à 2022.

Nous avons adapté le centre de tri avec un aspirateur de films plastique pour limiter les gestes du personnel.

Les prix de rachat des matériaux par les repreneurs ont été en augmentation, ce qui fait un apport supplémentaire au budget du centre de tri. Je vais donc proposer de reverser 200 000 € à nos collectivités en 2024.

A l'inverse, nous constatons une baisse significative, et c'est un bien, des ordures ménagères, donc moins d'enfouissement également. D'autant plus que les prix augmentent sur le centre de Granges, de même que la TGAP qui subit une hausse tous les ans avec un montant de 65 € par tonne en 2025.

Cette baisse de tonnage est due aussi à l'installation de composteurs individuels et de placettes de pieds d'immeubles qui captent les biodéchets ; il y en a eu 173 en 2023. Seul regret, nous trouvons encore 6 kg de verre et 5 kg de textiles par habitant et par an dans le bac gris.

L'année 2024 qui se termine sera la dernière année de fonctionnement complète du centre de tri avant sa fermeture en 2025. Malgré tous nos efforts pour combattre l'étude territoriale et la volonté de CITEO de ne conserver qu'un centre de tri sur le département.

Un grand merci au personnel du centre de tri et du SMEVOM ainsi qu'aux vice-présidents et aux membres du comité syndical.

Gilles Perrette

Président du SMEVOM

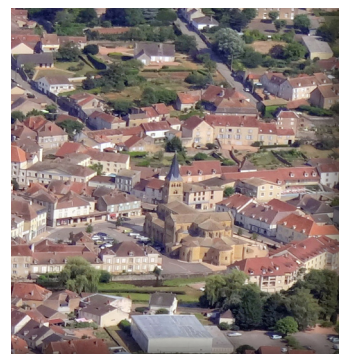
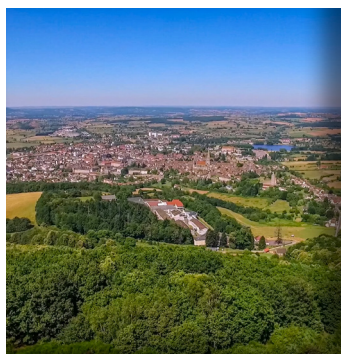
Directeur de publication : Gilles Perrette

Rédaction - conception : services du SMEVOM

Photos : SMEVOM, JSL, L&M, VEOLIA, SEPUR, banque d'images du Département

# SOMMAIRE

LE SMEVOM .....	P. 4-7
BUDGET-FINANCES .....	P. 8-9
2023 au SMEVOM .....	P. 10-11
NOUVELLES CONSIGNES DE TRI .....	P. 12-13
DÉCHETS RECYCLABLES .....	P. 14-17
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES .....	P. 18-21
TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS .....	P. 22-23
MARCHÉS DE TRANSFERT .....	P. 24
ÉVOLUTION DES RATIOS .....	P. 25
RÉCAPUTILATIF DES TONNAGES SMEVOM .....	P. 26
LEXIQUE DÉCHETS .....	P. 27



# LE SMEVOM

Le Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des ordures ménagères du Charolais-Brionnais et Autunois s'étend sur l'Ouest de la Saône et Loire. Il regroupe plus de 117 000 habitants répartis au sein de 170 communes. Le territoire est majoritairement rural avec des villages entourant quelques villes plus importantes.

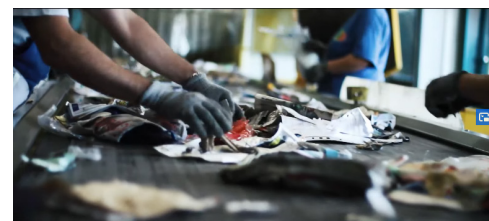
Le SMEVOM est composé de six communautés de communes adhérentes. Les adhérents sont en charge du volet collecte de la compétence déchet (porte à porte, point d'apport volontaire et déchetterie), le SMEVOM assure la partie transfert et traitement.

Le siège du SMEVOM est à Digoin, sur le même site que le centre de tri depuis son ouverture en 2009.



Adhérents du SMEVOM	Habitants
Le Grand Charolais	39 957
Le Grand Autunois Morvan	29 165
Entre Arroux Somme et Loire	21 856
Brionnais Sud Bourgogne	15 002
CC de Marcigny	6 043
CC de Semur en Brionnais	5 191
Total Smevom	117 214

Flux	Tonnage 2023	Par rapport à 2022
Ordures ménagères résiduelles	21 911,9	-2 376,1 (-9,8%)
Recyclables centre de tri	4 424,7	448,7 (+11,3%)
Cartons de déchetterie	1 297,5	48,1 (+3,8%)
Verre	4 717,6	24,1 (+0,5%)
Refus de tri	744,4	-68,5 (-8,4%)
Total	33 096,1	-1923,6 (-5,5%)



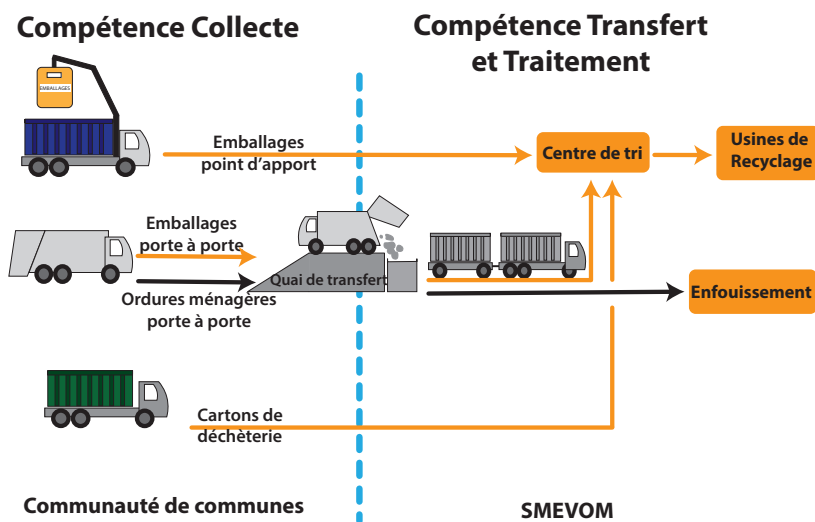
## COMPÉTENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT

Crée en 1998, le SMEVOM était d'abord un syndicat d'études. En 2004, ses membres lui ont transféré la compétence transfert et traitement ; elle inclut :

- Le transport des Ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets ménagers recyclables depuis le bas des quais de transfert vers les centres de traitement.

- Le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés via le compostage, le tri, le recyclage et le stockage des déchets non valorisables.

Depuis juillet 2009, les emballages (hors verre) et le papier collectés sur le territoire sont triés au centre de tri de Digoin, propriété du SMEVOM.



*Une compétence partagée*

Au delà des missions liées à sa compétence, le SMEVOM accompagne ses adhérents pour le développement de l'économie circulaire et du tri à la source des biodéchets. Le SMEVOM est un lieu de rencontre et d'échange : les réunions du groupe de travail et les réunions de techniciens permettent d'avancer sur de nombreux sujets.

Il conserve également son rôle initial en réalisant des études portant aussi bien sur le traitement que sur l'amélioration de la gestion des déchets sur le territoire.

## Les grands chantiers du SMEVOM en 2023

- La recherche de nouvelles solutions pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) pour limiter le recours à l'enfouissement.
- Le changement des consignes de tri en début d'année.
  - La communication auprès de l'habitat collectif
  - L'adaptation et le suivi du centre de tri
- La poursuite de la mise en place du tri à la source des biodéchets.

## Les agents du SMEVOM

Directeur général des services : Cyril Goutorbe

Secrétariat - comptabilité : Mireille Rameau

Chargée de projet économie circulaire : Patricia Bonnot

Chargé de suivi des marchés: Pierre Dufourt

Chargé de projet réduction des biodéchets : Joanny Lapray

Agent mis à disposition par Le Grand Autunois : Julien Barnay

Agent d'entretien des locaux : Rose Revuelta

Le Conseil est constitué de 34 élus. Le nombre de délégués désignés par chaque Communauté de Communes dépend de leur nombre d'habitants.

## Le Grand Charolais

Délégués titulaires	Délégués suppléants
GENET Fabien	BERTHIER Pierre
PERRETTE Gilles	DESPLANS Martine
COMTE Jacky	ACCARY André
CHAUVEAU Guillaume	BOUILLON Patrick
DUMONTET Paul	AUCLAIR Thierry
BOURDAIS Éric	PERRIER Richard
BÉRAUD Daniel	LAROCHE Christian
DESCHAMPS Jean-Bernard	MAILLET Bernard Jean-Claude
GORDAT Gérald	MELIN Daniel
BURTIN Hubert	ACCARY Louis

## Le Grand Autunois Morvan

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MÉNAGER Michel	ALBAYRACK Métin
FAVRE Stéphane	CORMIER Jean-Louis
CHAUVET Vincent	VITEL Albine
CHAUDESSOLLE Guy	RAUX Éliane
GRILLON Guillaume	LEGRIS Pascal
ANDRÉ Françoise	PILLOT Gilles
BOUCHOT Jacques	VAUCHEL Daniel

## Entre Arroux Loire et Somme

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
RAULO Jean-Pierre	BIDOLLET Corinne
ROUSSELET Georges	DESROCHES Philippe
GUILHEM Jean-Marc	BOUILLER fernand
PAQUIER Guillaume	DUFRAIGNE Bernard
MÉNAGER Jean-Claude	BARDOT Georges
NIVOT Jean-Luc	JURY Anne-Marie
FOREST Jean-Luc	PERRAUDIN Édith

## Brionnais Sud Bourgogne

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
DEJOUX Fabrice	LACOMBE Jean -Pierre
LE CLOIREC Alain	QUELIN Bernard
BRUNET Cyrille	GRISARD Bernard
VASSAN Jean-Claude	SOUPE Jérôme

## Communauté de communes de Semur en Brionnais

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MATHIEU Georges	GRAS François
SARROCA René	ZANETTO Dominique
DELORME Vincent	POPELIN Maryse

## Communauté de Communes de Marcigny

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
NIGAY Thierry	PROST Georges
PROST Denis	PERRUCAUD Patrick
PONCET Louis	MICHAUD Patrick

# PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS

## LE PRÉSIDENT



Gilles Perrette  
Vice-Président du Grand Charolais  
Adjoint à la Mairie de Paray le Monial

## LES VICE-PRÉSIDENT



Michel Ménager  
Élu du Grand Autunois Morvan  
Maire de Laizy  
**Onésime Autun et contrats liés au traitement des ordures ménagères résiduelles**



Jean Pierre Raulo  
Vice-Président de la C.C. Entre Arroux Loire et Somme  
Maire de Cressy sur Somme  
**Prévention des déchets et relation collecte et traitement**



Vincent Chauvet  
Vice-Président du Grand Autunois Morvan  
Maire d'Autun  
**Économie circulaire et communication**



Guillaume Chauveau  
Élu du Grand Charolais et de la ville de Digoïn  
**Centre de tri et contrats lié à la collecte sélective**



Fabrice Dejoux  
Vice-Président de la CC Brionnais Sud Bourgogne  
Maire de St Igny de Roche  
**Finances**

## MEMBRES DU BUREAU

Thierry Nigay  
Vice-Président de la C.C. de Marcigny  
Maire de Chambilly

Georges Mathieu  
Vice-Président de la C.C. de Semur en Brionnais  
Maire de Fleury la Montagne

Georges Rousselet  
Maire de Cronat



## Membres de la commission d'appels d'offres

### Membre titulaires

- Gilles Perrette
- Éric Bourdais
- Michel Ménager
- Thierry Nigay
- Jean-Pierre Raulo

### Membres suppléants

- Daniel Béraud
- Georges Rousselet
- Jacky Comte
- Denis Prost
- Vincent Delorme

Le SMEVOM possède un budget général pour son fonctionnement qui inclut les charges courantes, le personnel, le compostage... ainsi que deux budgets annexes : "Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles" et "Centre de tri".

Les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant ce qui permet de voir exactement ce que coûte et rapporte chaque activité. Les études peuvent être réparties sur les différents budgets en fonction de leur thème (modernisation du centre de tri, harmonisation des collectes...)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 612 888 €, le traitement des OMr coûte 5 105 451 € (43,5 € par habitant) et le tri coûte 163 846 € (1,4 € par habitant).

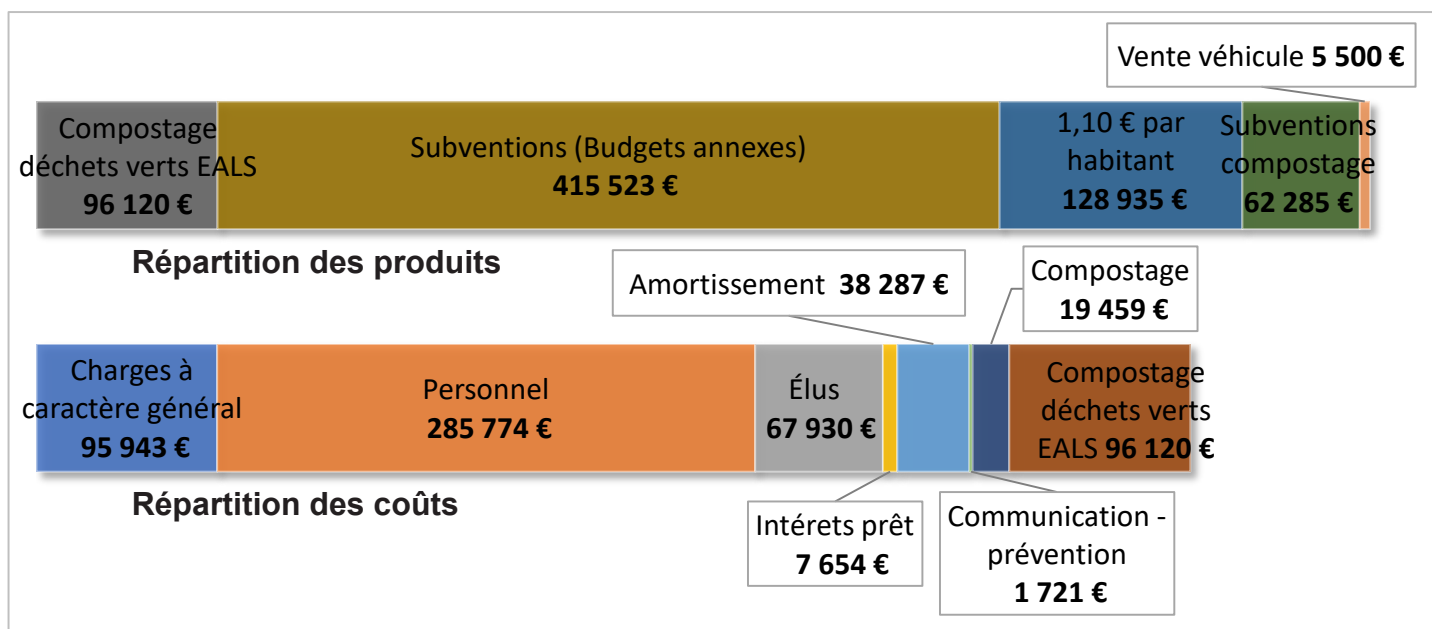
Le SMEVOM n'a pas de fiscalité propre, il est financé par ses adhérents par une cotisation annuelle de 1,10 € par habitant soit 129 320 € en 2022 et 6,1% (343 047 €) sur les différentes factures de traitement, pour couvrir ses frais d'études et de fonctionnement.

Le Conseil Syndical a validé l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2023. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le budget principal du SMEVOM et les budgets annexes qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Le Compte Financier Unique donne une information financière plus simple et plus lisible que les habituels comptes administratifs et comptes de gestion.

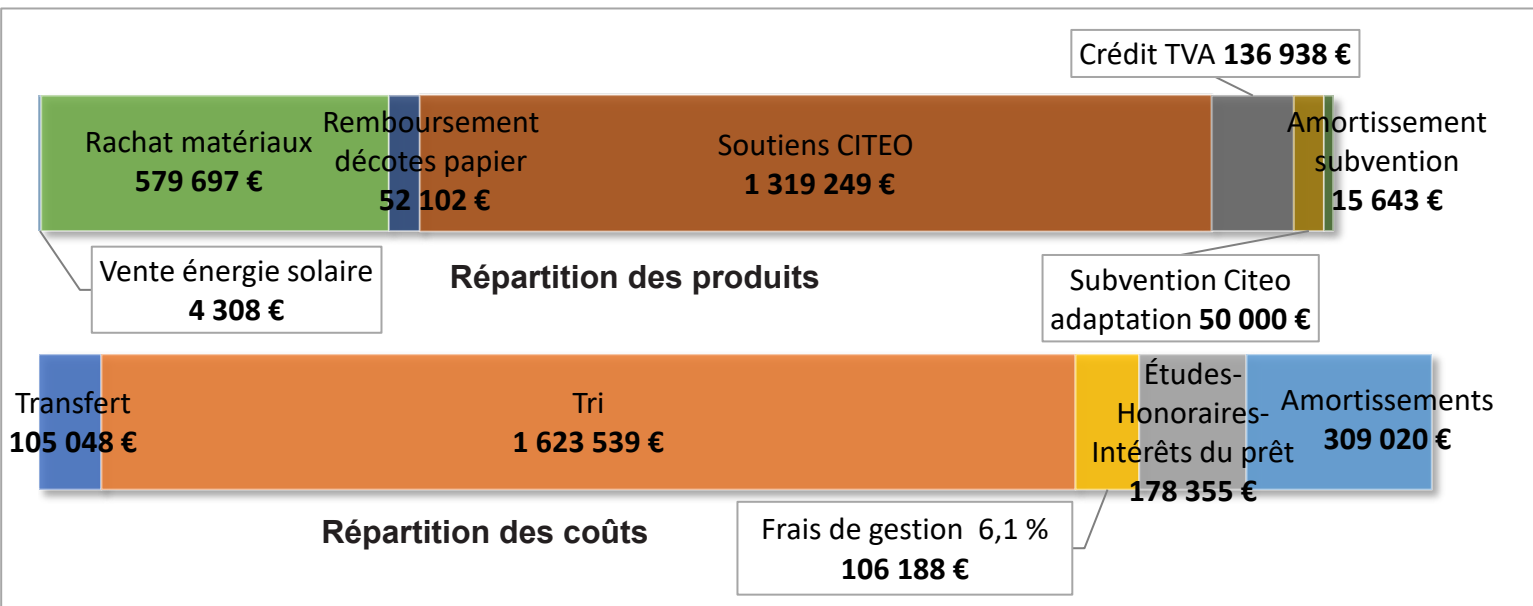
## Charges de fonctionnement du Syndicat



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	612 888.24 €	63 857.94 €
Recettes 2023	708 347.77 €	261 655.78 €
Résultat exercice	95 459.53 €	-25 570.94 €
Excédent antérieur reporté	330 793.67 €	223 368.78 €
Résultat de clôture	426 253.20 €	197 797.84 €



## Déchets recyclables



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	2 321 783.36 €	595 129.39 €
Recettes 2023	2 157 936.69 €	326 076.32 €
Résultat exercice	-163 846.67 €	- 269 053.07 €
Excédent antérieur reporté	1 099 181.19 €	1 220 222.97 €
Résultat de clôture	935 334.52 €	951 169.90 €

## Ordures ménagères résiduelles



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	5 105 451.43 €	0.00 €
Recettes 2023	5 078 886.16 €	20 046.00 €
Résultat exercice	-26 565.27 €	20 046.00 €
Excédent antérieur reporté	257 397.42 €	725 620.22 €
Résultat de clôture	230 832.15 €	745 666.22 €

## Du temps pour la concertation

Pour faire le point sur l'avenir du SMEVOM et ses prochaines évolutions, les membres du Bureau se sont réunis lors d'un séminaire organisé à Beaune le 14 mars. Leurs conclusions ont été partagées auprès du Conseil de Gouvernance avec les Présidents et Présidentes des Communautés de Communes le 26 avril.

Le 31 octobre les agents se sont également réunis pendant une journée pour élaborer un programme en prenant en compte les orientations fixées par les élus. Le résultat de ces réflexions est synthétisé au sein d'un projet de service qui sera présenté aux élus en début d'année 2024.

## Le Conseil de Gouvernance

Créé récemment, il est constitué des membres du Bureau du SMEVOM et des présidents et présidentes des Communautés de communes adhérentes.

Il se réunit une à deux fois par an pour s'accorder sur les grandes orientations du SMEVOM.

## Groupes de travail

Le Conseil de Gouvernance du 26 avril a également validé la création de groupes de travail pour avancer sur différents enjeux. La formation de trois groupes a été actée lors du Conseil Syndical du 6 juillet, ces groupes constitués d'élus et agents sont organisés de la manière suivante :

- Groupe service public de gestion des déchets piloté par Guillaume Chauveau, s'est réuni le 4 décembre pour aborder les futurs exutoires pour nos déchets et les questions liées au transfert
- Groupe recueil gestion et exploitation des données piloté par Fabrice Dejoux, réunis le 25 octobre pour un inventaire des besoins et des systèmes déjà en place.
- Groupe communication et prévention piloté par Vincent Chauvet, ne s'était pas encore réuni en 2023.

## Conseil syndicaux

Les conseils ont lieu au siège du Syndicat en matinée. On compte en moyenne un Conseil par trimestre.

Le Conseil s'est réuni à 5 reprises en 2023

- **12 janvier**
- **6 avril**
- **6 juillet**
- **28 septembre**
- **7 décembre**



## Réunions agents

Le SMEVOM est un lieu rencontre pour les agents des services environnement des adhérents et un espace de travail. En 2023, les nouvelles filières REP ont été au coeur des discussions.

### les réunions de l'année :

**23 février :** Bilan tonnage 2022 – présentation de la REP articles de bricolage-jardinage-jouet

**27 avril :** Formation des agents à cette nouvelle REP pour le tri en déchetterie

**30 mai :** Retour sur l'extension des consignes de tri , point REP textile, présence de Valorplast et Citéo pour les nouveaux appels à projets

**28 novembre :** Eco-maison, présentation de la REP BTP et atelier matrice des coûts nouveau formulaire

## Portes ouvertes

Le centre de tri a ouvert ses portes du 11 au 15 avril. Sur inscriptions, les habitants ont visité l'unité de tri et consulté l'exposition « Des gestes en plus, des déchets en moins » prêtée par la Région pour l'occasion. Au total 258 personnes sont venues s'informer sur le tri et la réduction des déchets.

26 groupes ont également visité le site le reste de l'année, des établissements scolaires principalement mais aussi des associations, des élus du territoires...



*Les enfants testent leur connaissances avec le Basket tri prêté par Le Grand Charolais*



*Visite de David Roche sous préfet de Charolles pour discuter de l'avenir des équipements de tri sur le département*

## Nouvelle émission de radio

Le partenariat avec Radio Cactus se poursuit avec un nouveau format. Depuis le début de l'année, les chroniques de 5 à 7 minutes sont remplacées par des émissions de 15 à 20 minutes.

L'éco-circulaire, c'est son nom, est diffusée le troisième mardi du mois ainsi que les vendredi et samedi suivants. Elles sont également accessibles sur le site internet du SMEVOM. L'éco-circulaire aborde l'actualité du Syndicat et du monde du déchets en général.



# NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Enfin, dès le premier janvier, les consignes sont devenues harmonisées sur le SMEVOM. Tous les emballages et les papiers se trient ensemble dans le bac jaune. Il s'agit bien de TOUS les emballages, pour simplifier le geste de tri pour l'habitant, il n'y a plus de question à se poser.

Les nouvelles consignes élargissent le périmètre du tri, les barquettes, pots, films et autres petits emballages en plastique sont maintenant acceptés.

## Communication

Les nouveaux mémo-tri et autocollants sur les colonnes et bacs de tri sont déployés depuis fin 2022. En 2023, pour le SMEVOM la principale action de communication est le passage d'ambassadeurs du tri sur l'habitat collectif.

Recrutés et formés pour l'occasion, 4 ambassadeurs ont sillonné le territoire pour sensibiliser les personnes résidant en immeuble. Une équipe pour l'Autunois et une pour le Charolais-Brionnais.

Entre le 7 mars et le 10 juin, près de 5 400 foyers ont été ciblés (tableau ci-dessous) par cette opération de communication 64,6% d'entre eux étaient présents et ont reçu des informations sur les consignes de tri soit environ 3480 logements.

Plusieurs mois après l'entrée en vigueur des nouvelles consignes, un peu plus d'une personnes sur deux interrogées les connaissaient, avec des disparités importantes de 30% à 70% selon les secteurs.



*Mathilde, Aurélien, Hugues et Gauthier ont sillonné le SMEVOM pendant 3 mois pour sensibiliser les habitants en immeuble.*



EPCI / commune	Foyer Sollicités	Taux de présence	Connaissance ECT
Le Grand Autunois Morvan ( <b>Autun</b> )	2278	64,42%	59,47%
Le Grand Autunois Morvan ( <b>Étang sur Arroux</b> )	79	54,67%	72,50%
Le Grand Charolais ( <b>Charolles</b> )	417	66,15%	46,60%
Le Grand Charolais ( <b>Digoin</b> )	821	65,95%	69,38%
Le Grand Charolais ( <b>Paray-le-Monial</b> )	941	62,49%	58,36%
CC de Marcigny ( <b>Marcigny</b> )	72	62,90%	50%
Entre Arroux, Loire et Somme ( <b>Gueugnon</b> )	408	66,77%	43,93%
Entre Arroux, Loire et Somme ( <b>Bourbon-Lancy</b> )	209	68,25%	32,78%
Brionnais Sud Bourgogne ( <b>La Clayette</b> )	62	65%	41,02%
Brionnais Sud Bourgogne ( <b>Chauffailles</b> )	102	65,31%	50,81%
<b>Total</b>	<b>5 389</b>	<b>64,56%</b>	<b>57,05%</b>

# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



Les ambassadeurs ont également participé à 15 manifestations (marché, salons...) pendant la durée de leur mission en utilisant le nouveau stand et les outils créés pour l'occasion. 234 personnes se sont arrêtées pour participer aux animations proposées.

A cheval entre fin 2022 et début 2023, 12 réunions ont eu lieu sur le territoire pour sensibiliser les élus et personnels des mairies aux nouvelles consignes de tri.

Étant constamment en contact avec les usagers, il semblait indispensable de les associer aux déploiements des nouvelles consignes.



*Réunion agents/élus organisée à Autun*

## Adaptation du centre de tri

Les nouvelles consignes de tri changent les habitudes des usagers et impactent le fonctionnement du centre de tri. Les nouveaux plastiques sont l'objet d'un tri spécifique.

Deux nouvelles catégories font leur apparition : les films plastique et le monoflux.

Les films sont aspirés en deux points sur la chaîne de tri par l'aspirateur à films. L'installation de l'appareil a coûté 307 014 € en 2023 à ajouter à l'avance de 17 056 € versée en 2022.



*Le système d'aspiration situé à l'extérieur du bâtiment*



*La seconde bouche d'aspiration des films*

Le monoflux plastique est récupéré au bout de la chaîne de tri, il correspond au mélange d'emballages plastique restant une fois que les trieurs ont retiré les autres matériaux.

Il contient les pots et barquettes en plastique, les bouteilles et flacons en PEHD et PET foncé.

Un autre flux fait son apparition : le PCM pour papier carton en mélange. Il est constitué de l'ensemble des papiers et d'une partie des cartonnettes, les plus petites. Une séparation des deux flux devenant compliquée avec la nouvelle organisation du site, le tout est envoyé en mélange au centre de surtri de Valest.

## DÉCHETS RECYCLABLES

Le centre de tri Digoin accueille les déchets collectés dans les bacs et colonnes de tri jaunes sur l'ensemble du territoire. Une majorité des cartons de déchetteries produits sur le territoire sont également acheminés jusqu'au centre, pour être pressée en balle avant de partir en recyclage.

La plupart des collectes sélectives sont réalisées en point d'apport volontaire (PAV), les habitants se déplacent jusqu'aux différentes colonnes de tri disponibles sur leur commune.

Les collectes en porte à porte (PAP) sont en place pour quelques communes :

- Les 10 communes de l'ancienne CC de Paray le Monial
- Digoin
- Autun
- Gueugnon

Le verre est collecté en PAV sur l'ensemble du territoire. Le verre est directement transporté chez Verallia, le repreneur. À Chalon sur Saône pour le Nord du territoire et à Saint Romain le Puy pour le Sud.

Le centre de tri est exploité par l'entreprise SEPUR depuis octobre 2021 et jusqu'à octobre 2025 date d'échéance du contrat. Il emploie 16 personnes :

- Un responsable de site
- Un agent administratif
- Un technicien de maintenance
- Deux conducteurs d'engins
- 11 trieurs soit 3 de plus qu'avant l'extension des consignes de tri.

Le coût de fonctionnement du centre de tri s'élève à 1 558 910 €, décomposé de la manière suivante :

- Redevance fixe (redevance d'exploitation et d'entretien) : 460 384 €
- Tri papier-emballages : 1 042 756 €
- Tri du carton : 55 770 €

Les matières issues des collectes sélectives ont de la valeur et sont réutilisées par différents industriels pour la fabrication de nouveaux produits. Les rachats de matériaux ont rapporté 639 432,35 € en 2023. Ils permettent avec les soutiens de CITEO de compenser les coûts liés au tri.

Les différentes aides de CITEO, l'éco-organisme en charge des papiers et emballages s'élèvent au total à 1 308 979,23 €.

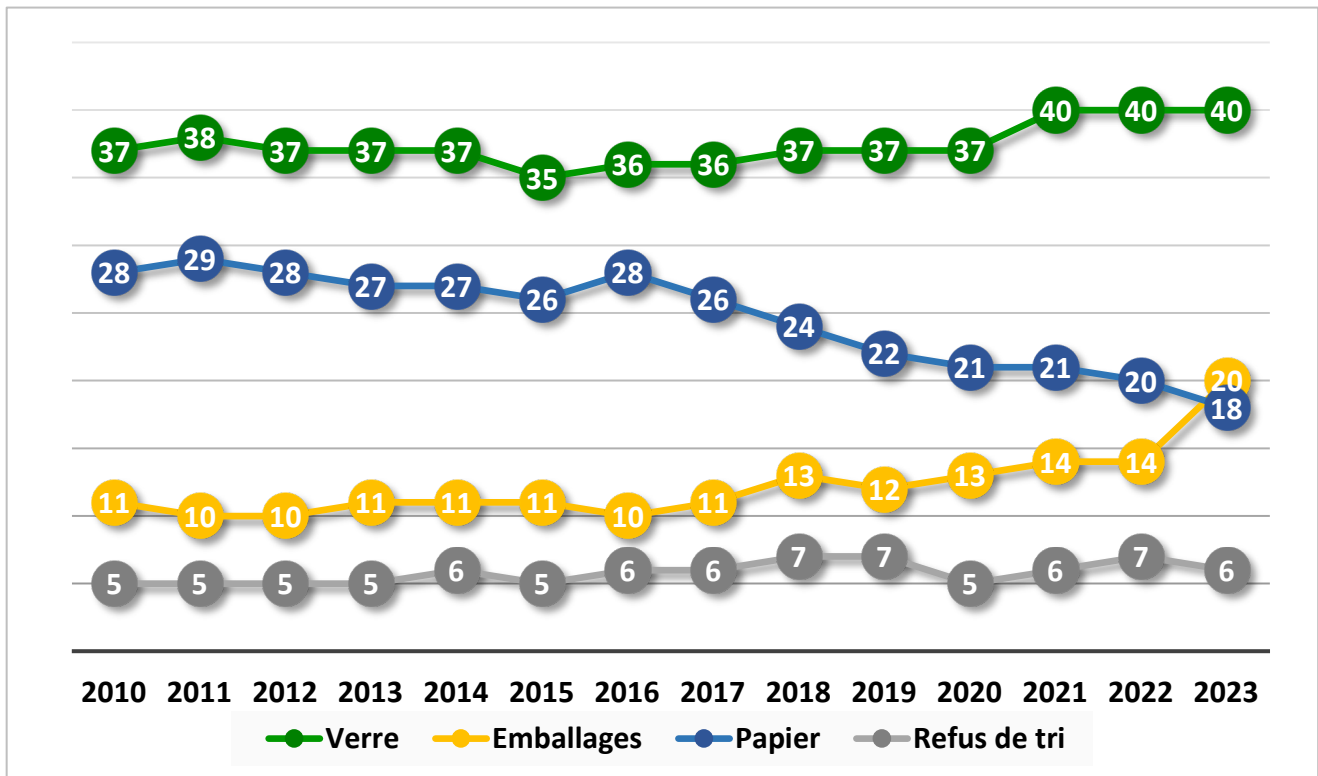
Essentiellement en soutien pour les performances de tri mais elles comprennent également :

- 53 201 € soutien à la connaissance des coûts
- 57 635 € soutien à la communication
- 18 939 € valorisation des refus
- 50 000 € adaptation du centre de tri



*Alimentation de la chaîne de tri dans le hall du centre*

## Évolution des recyclables et refus de tri depuis 2010 (Kg/hab)



### Détail des emballages (en tonnes livrées au repreneurs)

Par rapport aux années précédentes, on constate que le verre se maintient à 40 kg par habitant.

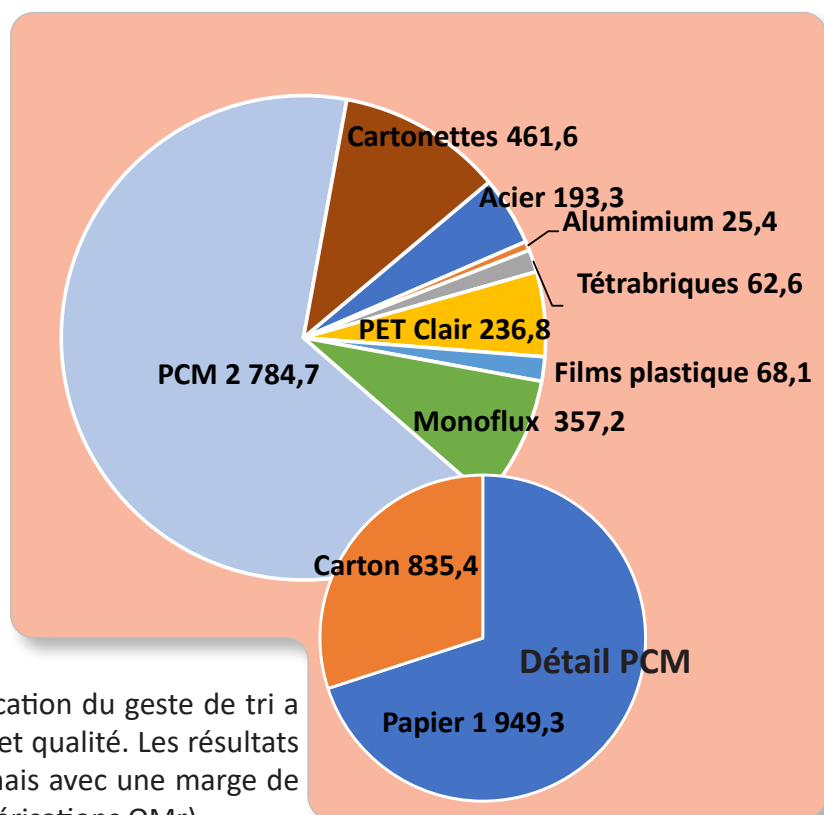
Les quantités de papiers triés continuent de diminuer, notamment car le gisement diminue également.

Les emballages sont en forte progression, les nouveaux plastiques (425 tonnes livrées) représentent une part importante de cette augmentation.

Les refus de tri diminuent alors que le tri progresse, c'est une très bonne nouvelle.

Une partie des refus sont devenus des matières triées et valorisées (film, et monoflux plastique).

Toute la communication liée à la simplification du geste de tri a également eu un effet bénéfique sur la quantité et qualité. Les résultats sont encourageants pour une première année mais avec une marge de progression importante (voir résultats des caractérisations OMr).



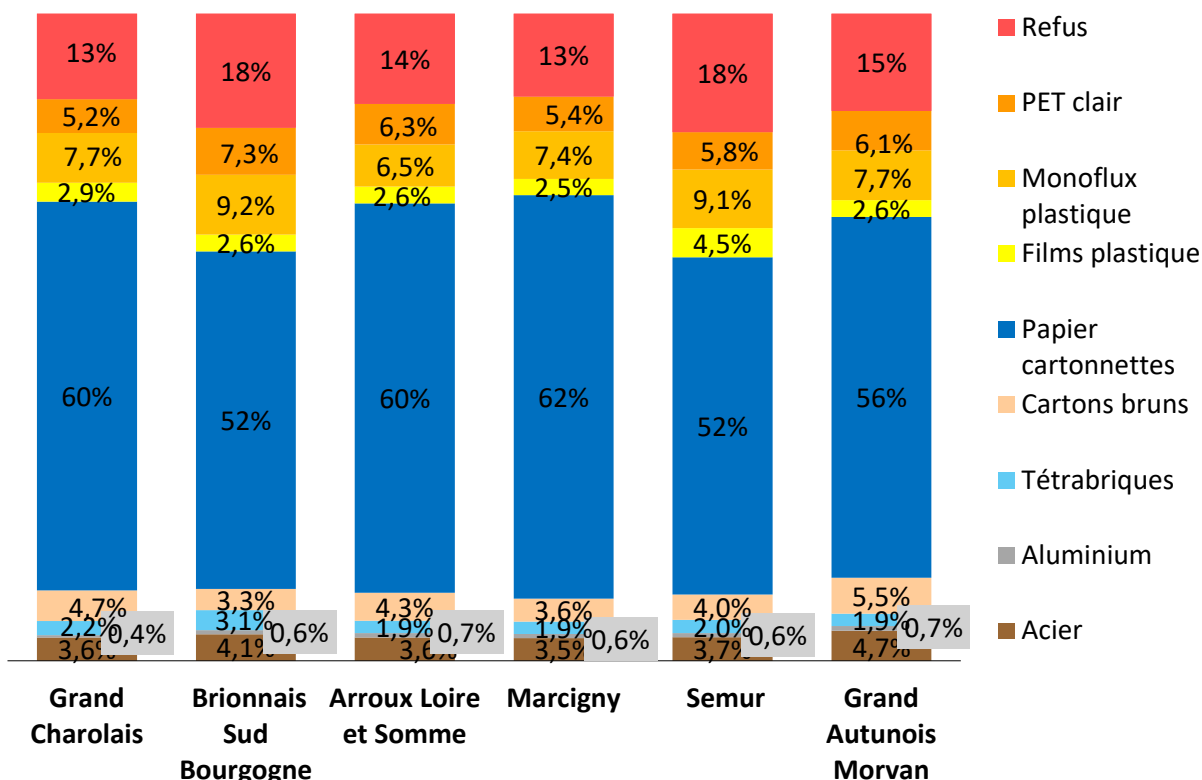
LE TRI + FACILE !

# CARACTÉRISATION DES EMBALLAGES

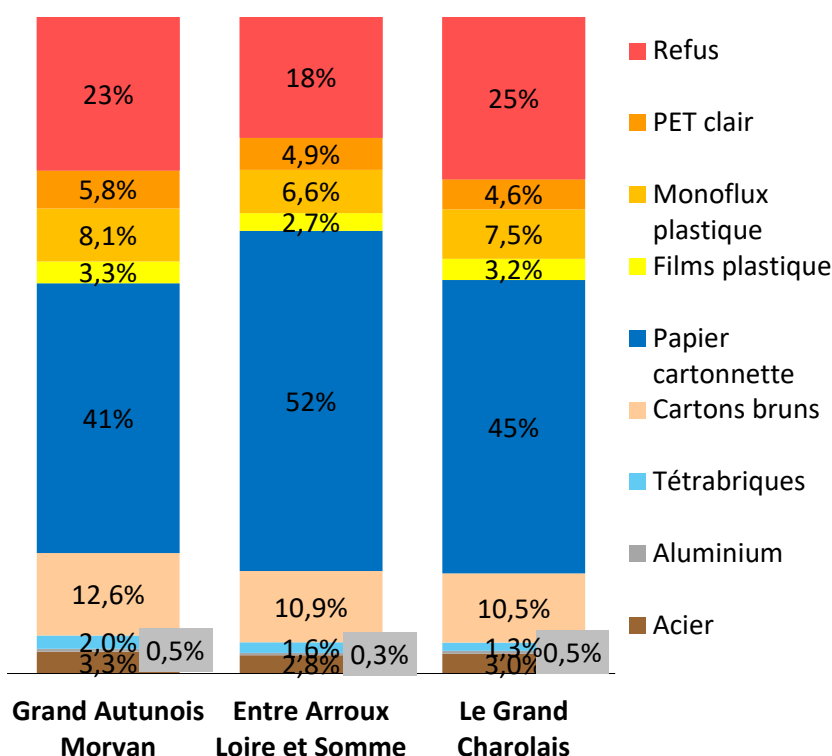
Chaque mois les flux d'emballages et de papiers collectés aussi bien en point d'apport qu'en porte à porte sont analysés. Un échantillon par EPCI et par type de collecte est prélevé à l'arrivée des bennes au centre de tri puis mis de côté jusqu'à la date de caractérisation. Les résultats reprennent la moyenne des 12 caractérisations de 2023. Au delà de la répartition des différents matériaux, c'est un bon indicateur de la qualité du tri.

Les dates des caractérisations sont envoyées aux adhérents du SMEVOM en début de mois, les agents et élus peuvent y assister.

## Les points d'apports volontaires en mélange



## Collecte porte à porte en mélange





## La fermeture du centre de Tri

Au niveau national, de nombreux centres de tri vont progressivement fermer pour laisser place à des installations plus importantes et plus modernes. En Saône et Loire, un seul centre restera ouvert à terme.

C'est le centre de tri de Torcy qui accueillera la totalité des collectes sélectives d'emballage du département. Il sera mis en service courant 2024. Jusqu'à la fin du contrat d'exploitation actuel, le tri se poursuit à Digoin.

A partir d'octobre 2025, les emballages et papiers du SMEVOM seront triés à Torcy. Le SMEVOM travaille avec le SMET71 pour fixer l'ensemble des conditions techniques et financières de prise en charge de nos déchets. Ces échanges doivent aboutir à la signature d'une convention d'entente entre les deux partenaires.

Pendant les travaux sur le centre de Torcy, une partie des recyclables de la CUCM (Communauté Urbaine Creusot-Montceau) sera triée à Digoin. Dès janvier 2024, 80 à 100 tonnes par mois seront prises en charge par le SMEVOM, avec refacturation de la prestation au SMET et participation aux amortissements du centre de Digoin.

### Quel futur pour le centre de tri ?

Le SMEVOM cherche des solutions pour garder une activité sur le site :

- Trier d'autres flux de déchets : des encombrants, les déchets de la REP BTP, des déchets industriels...
- Ajouter une activité « quai de transfert » pour optimiser les trajets jusqu'à Torcy pour les recyclables, et vers le futur exutoire des OMR,
- Vendre le site ou le louer pour du tri ou pour toute autre activité.

Pour le moment, le SMEVOM ne s'interdit rien et reste ouvert à différentes solutions.

Le SMEVOM a habitué ses adhérents à percevoir une partie des recettes liés au tri et à la revente des recyclables car ce budget était habituellement excédentaire. Le contexte actuel comprenant :

- l'augmentation des coûts de tri
- la diminution des recettes de ventes de matériaux
- les incertitudes évoquées ci-dessus

nous contraint à ne plus reverser d'argent pour la partie recyclage en contrepartie les surcoûts à venir devraient être absorbés par le SMEVOM sans demander de compléments.

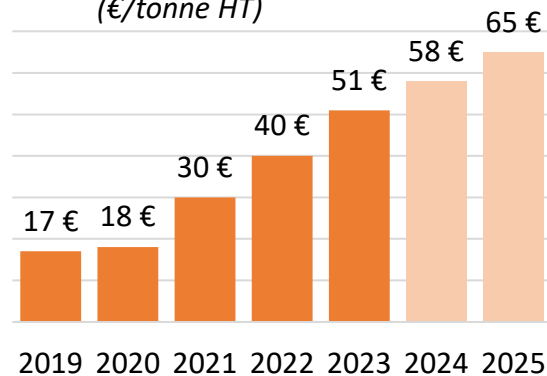
# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du SMEVOM sont transportées jusqu'au centre de stockage de VEOLIA situé à Granges. 21 912 tonnes ont été traitées pour un montant de 3 563 790 €.

Le coût de traitement a été fixé à 209 € par tonne lors du débat d'orientation budgétaire du 12 janvier.

Les tonnages livrés par le SMEVOM ont connu une baisse importante en 2023, avec 2 376 tonnes de moins soit une diminution de 9,8 % en seulement un an. Par habitant, cela correspond à une réduction de 20 kg en moyenne.

## Évolution de la TGAP (€/tonne HT)



La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour le stockage des OMR poursuit son augmentation et continue de peser sur les coûts de traitement.

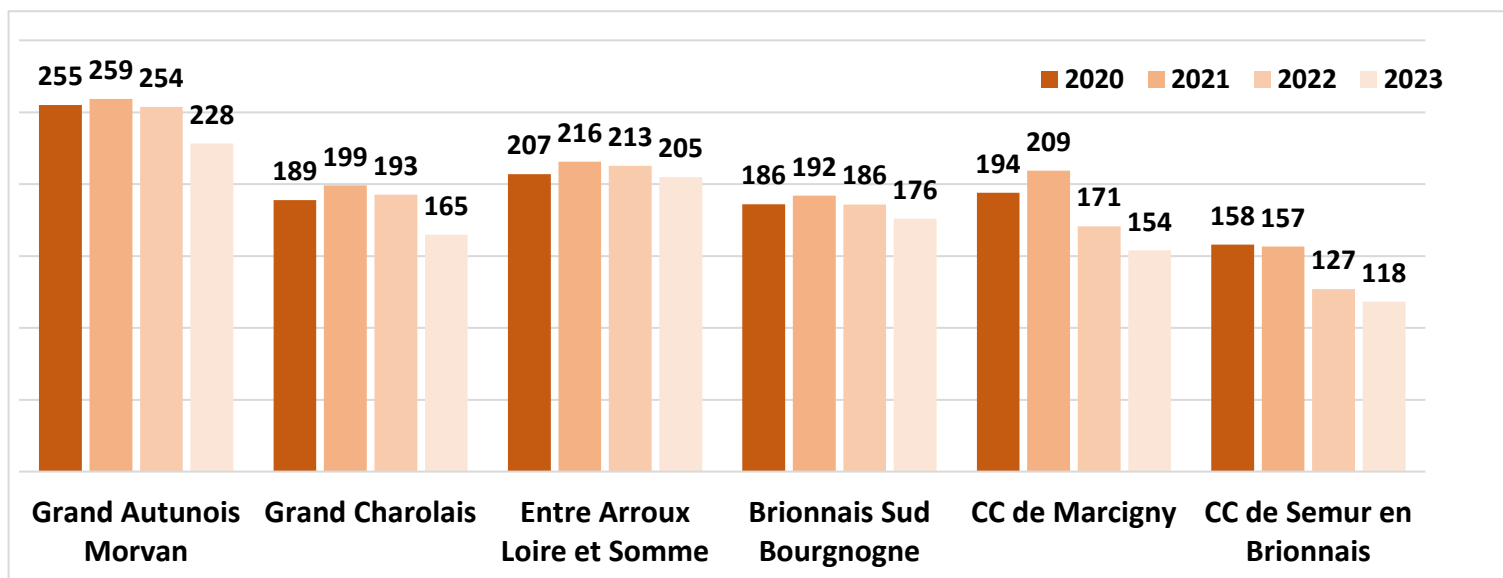
## Détail du coût à la tonne

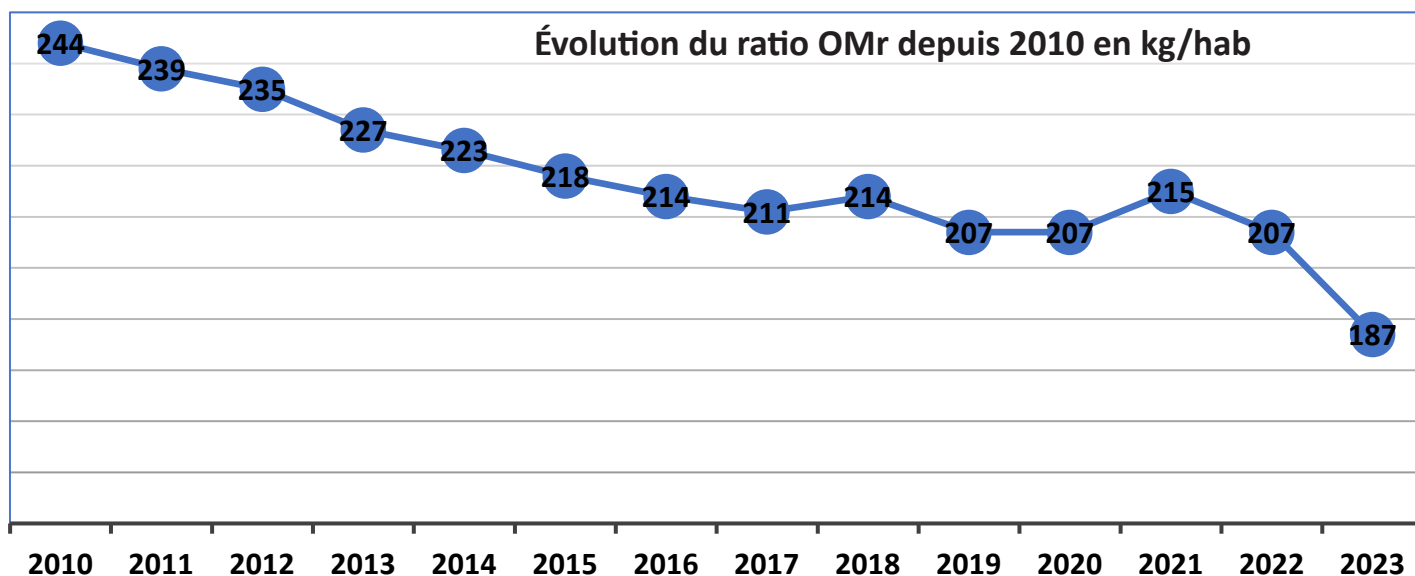
Objet	€ TTC/tonne
Transfert	28,18
Traitement	99,00
TGAP	56,10
Suivi ISDND Autun	4,25
Frais de gestion Smevom	11,78
<b>Total</b>	<b>209,21</b>



Le bâtiment de rupture de charge à l'entrée du centre de Granges

## Évolution des ratios d'OMR par adhérent depuis 2020 en kg/habitant





### Une diminution record

Plusieurs éléments viennent expliquer cette diminution :

- L'ouverture des consignes de tri avec plus de 400 tonnes d'emballages plastique sorties des ordures ménagères.

- Le développement du compostage partagé avec de nombreuses placettes installées sur le territoire et le compostage individuel à domicile, même si l'impact est difficile à quantifier, il est bien présent.

- Le travail des adhérents sur les collectes avec des réorganisations de tournées et un travail sur les déchets des professionnels.

- Le contexte économique actuel joue également un rôle, la perte de pouvoir d'achat impacte directement la consommation et donc la production de déchets.

- Toute la communication sur le tri et la prévention aux niveaux local et national.

### Un premier pas vers l'incinération

Suite à un accord trouvé avec VEOLIA, un avenant au marché de traitement a été signé le 21 décembre 2023. Il prévoit la possibilité, dès janvier 2024, pour le SMEVOM d'envoyer des tonnages OMr sur les incinérateurs de Fourchambault (58) et de Bayet (03).

VEOLIA nous indiquera les quantités à livrer en fonction des possibilités d'accueil sur chaque site. VEOLIA prend en charge les différences de coûts de transfert ainsi qu'un bonus de 8 € versé au SMEVOM pour chaque tonne envoyée à l'incinération. Pour des questions d'organisation des transferts, il a été décidé d'envoyer des camions à partir du quai d'Autun. Le marché de transfert associé a également été avenanté en fin d'année.

### Rapprochement avec l'Allier

Le SMEVOM a rencontré à plusieurs reprises des EPCI de l'Allier pour travailler sur une nouvelle solution de traitement des OMr.

Un nouvel incinérateur devrait voir le jour dans les années à venir pour remplacer l'installation actuelle de Bayet. Plus grande, plus performante, avec une récupération d'énergie optimisée ce projet doit nous permettre de ne plus recourir à l'enfouissement d'ici quelques années.



*Visite de l'installation de Bayet*

# CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit de la première campagne depuis l'ouverture des consignes de tri. Pour pouvoir facilement comparer avec les précédentes années, nous avons conservé le même plan d'échantillonnage. Les caractérisations sont réalisées selon la même méthode par le même prestataire.

Du 6 au 9 novembre, 9 échantillons ont été prélevés dans différents camions lors de leur arrivée sur le site de Granges, puis analysés selon la méthode CARADEME. Le bureau d'études Awiplan réalise la prestation avec un ingénieur présent sur place et une équipe d'intérimaires recrutée pour l'occasion.

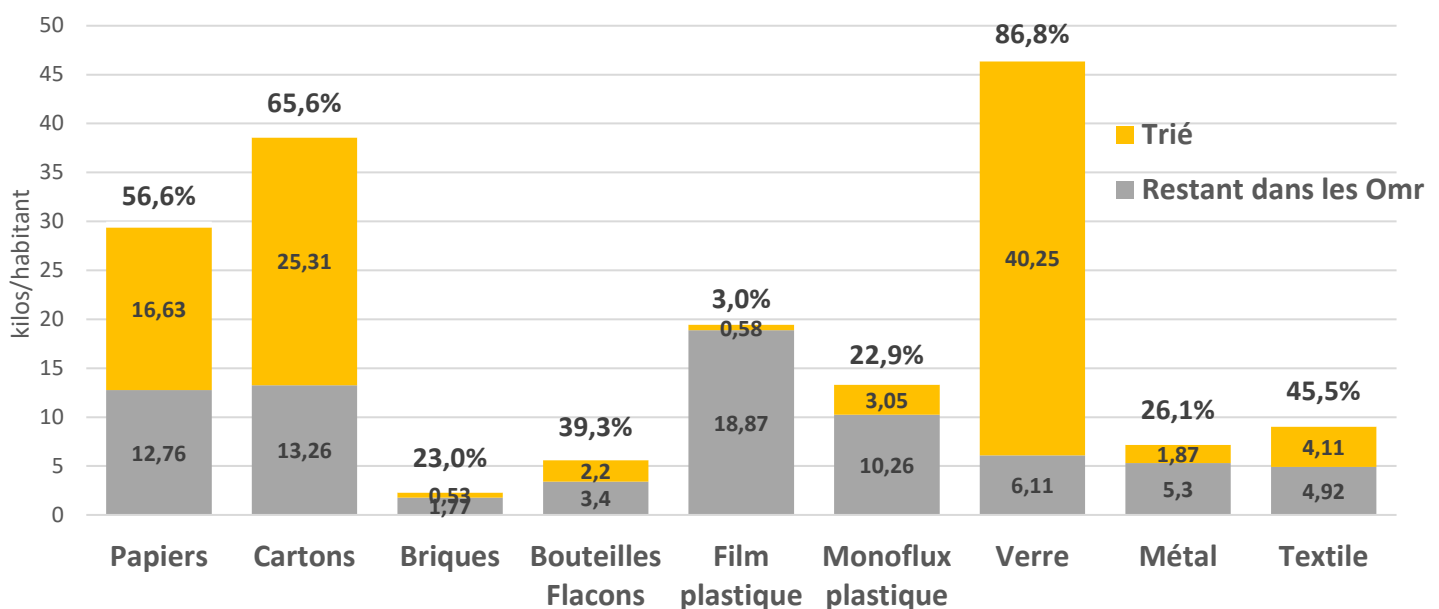
Les résultats sont significatifs au niveau du SMEVOM en faisant la moyenne des échantillons, utiliser les résultats par quai aurait peu de sens et ne suffirait pas à avoir des données représentatives.

Les caractérisations OMr sont prises en compte dans l'appel à projet pour la généralisation du tri à la source et bénéficient de soutiens financiers de la part de l'ADEME et de la Région. Le coût de cette campagne s'élève à 11 610 € pour Awiplan et 3751 € pour Véolia, qui met à disposition un espace dédié ainsi qu'un engin avec chauffeur.

Les échantillons sont prélevés en fonction de leur quai de transfert d'origine de manière à avoir une répartition équilibrée entre le Nord et le Sud et entre les villes et les territoires ruraux :

- Quai de Bourbon-Lancy
- Quai de Gueugnon
- Quai de Charolles
- Quai de Chambilly
- Quai de Chauffailles
- Quai de Digoin (une collecte secteur Digoin et une secteur Paray le Monial)
- Quai d'Autun (un prélèvement sur une tournée Ville Autun et un sur une collecte des communes rurales)

## Performance de collecte

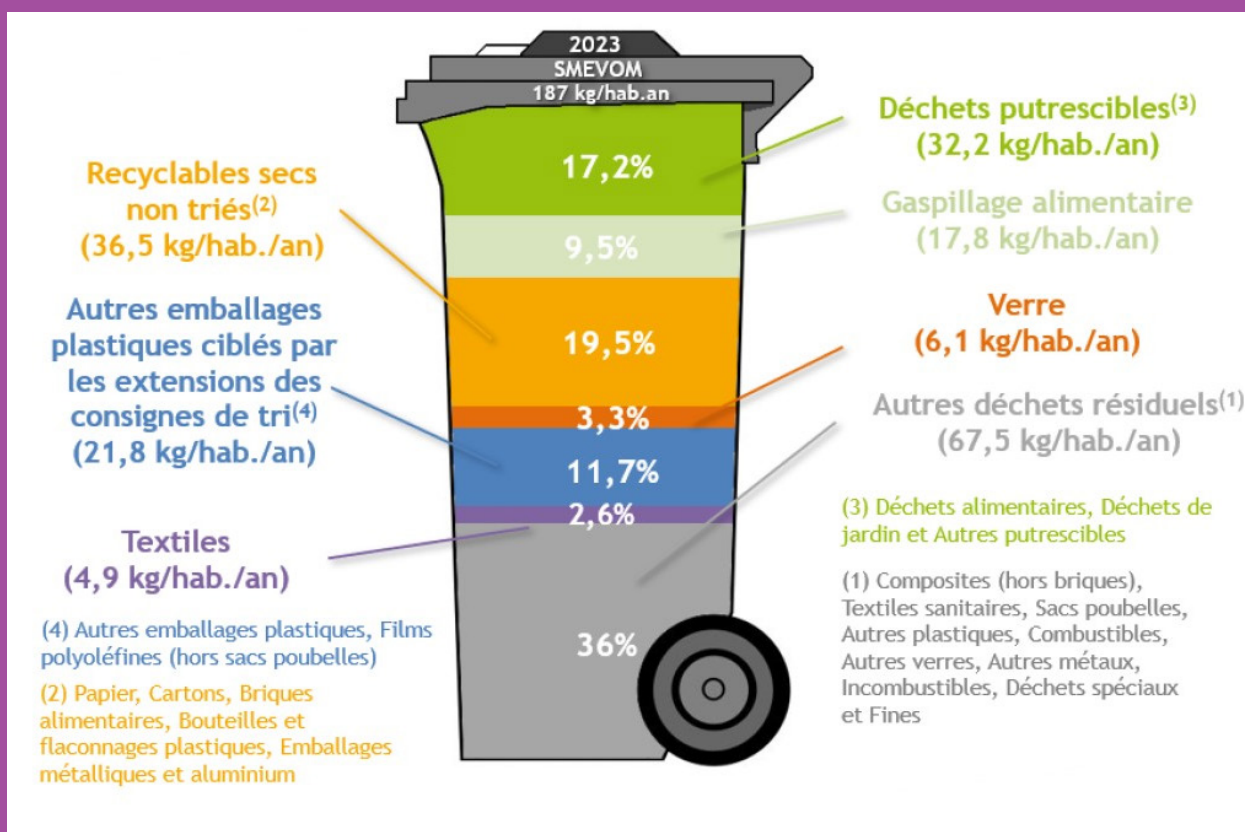


En prenant en compte les quantités collectées dans les bornes emballage/papier, verre, textile... il est possible d'estimer les performances de tri des habitants du SMEVOM.

La marge de progression est importante : environ 1 papier sur 2 est trié, 1 bouteille sur 3, 1 emballage en métal sur 4...

Les emballages plastiques pris en compte par les nouvelles consignes sont également assez peu triés pour le moment. Leur évolution dans les années à venir va être intéressante à suivre.

## Reconstitution de la poubelle moyenne d'un habitant du SMEVOM



Il est toujours impressionnant de se rendre compte que deux tiers de nos poubelles sont des déchets qui peuvent être évités ou qui possèdent leur propre filière de recyclage.

La part de déchets compostables reste en dessous des moyennes nationales et poursuit sa diminution, par contre le gaspillage alimentaire est assez important. On retrouve également du verre et des textiles pourtant facilement triables.

Catégorie	%	Tonnes enfouies	kg/hab
Déchets putrescibles	26,8%	5 868	50,1
Papiers	6,8%	1 496	12,8
Carton	7,1%	1 556	13,3
Composites	2,3%	510	4,4
Textiles	2,6%	576	4,9
Textiles sanitaires	18,6%	4 071	34,7
Plastiques	18,8%	4 121	35,2
Autres combustibles	4,1%	905	7,7
Verre	3,3%	727	6,2
Métaux	3,4%	745	6,4
Incombustibles	1,3%	274	2,3
Déchets spéciaux	0,3%	70	0,6
Fines	4,5%	993	8,5

Résultats pour les 13 catégories principales

Les résultats du SMEVOM présentent des écarts non négligeables avec les moyennes nationales suivant le type de déchets. Plus faibles pour les déchets putrescibles (-4%), les papiers (-2%) et le verre (-2%) et à l'inverse plus élevés pour les plastiques (+4%) et les textiles sanitaires (lingettes, couches...) (+4,5%).

Ces résultats sont cohérents et proches de nos précédentes mesures.

La production d'ordures ménagères en dessous de la moyenne nationale permet d'avoir des ratios en kilos par habitant moins importants.

# TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le travail autour du compostage partagé se poursuit. Dès janvier 2024, la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets sera obligatoire (voir Loi AGECE). A l'issue de l'étude de territoire réalisée entre 2019 et 2020, le SMEVOM et ses adhérents ont orienté leur politique de tri et réduction des biodéchets autour du compostage. Les objectifs fixés en matière de compostage partagé par l'étude sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

COLLECTIVITES	Placettes compostage partagé			Autres placettes		Total 2023	Total installées
	2023	Total	Objectif étude	2023	Total		
Le Grand Charolais	20	32	122	8	20	28	60
Le Grand Autunois Morvan	23	54	102	9	24	32	86
Brionnais Sud Bourgogne	0	0	27	2	7	2	2
Entre Arroux Loire et Somme	1	4	49	0	5	1	5
CC de Semur en Brionnais	3	3	0	0	1	3	6
CC de Marcigny	7	7	5	0	5	7	14
<b>Total SMEVOM</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>305</b>	<b>19</b>	<b>62</b>	<b>73</b>	<b>173</b>

Le Grand Autunois Morvan et le Grand Charolais ont pris en main le sujet et de nombreux sites de compostage ont été installés en 2023.

La CC de Marcigny a mis en place le nécessaire pour couvrir la majorité de l'habitat collectif présent sur son territoire.

Après un travail de repérage et de discussion avec les élus et agents, des sites de compostage ont été retenus pour la mise en place du compostage en centre bourg pour la CC de Semur en Brionnais.

Les adhérents du SMEVOM deviennent plus autonomes avec le compostage. Les tâches comme Le choix des emplacements, la communication avec les habitants et le suivi sont rentrées dans les habitudes.

Depuis la passation du marché pour l'achat des composteurs en mai, l'ESAT du Breuil fournit les composteurs pour les placettes, il s'agit de composteurs en bois de 800 litres. L'entreprise STV ECO peut également nous fournir des bacs si la demande est trop importante pour l'ESAT.

Dépenses de matériel pour les placettes en 2023 :

- Composteurs : 13 795 €
- Bioseaux : 2 621 €
- Affichage : 1 179 €

## Les appels à projets

Les actions du SMEVOM sont soutenues financièrement par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des appels à projets « Généralisation du tri à la source des biodéchets ».

La Région a versé au SMEVOM un acompte de 4 970 €. En 2023, le SMEVOM a également perçu 65 315 € de la part de l'ADEME pour les actions réalisées entre 2019 et 2022 dans le cadre du précédent appel à projets.



*Passage sur une placette de Bourbon-Lancy*

Les placettes de compostage sont destinées en priorité aux foyers qui n'ont pas la possibilité de composter à domicile. Les personnes en immeubles, en centre-ville et centre-bourg sont les premiers concernés par le compostage partagé.

Les placettes sont constituées de plusieurs composteurs. Le bac de structurant (souvent du broyat de branches) est indispensable pour un compostage collectif dans de bonnes conditions. Les bacs d'apport et de maturation sont installés pour réaliser le compostage.

Sur les placettes très fréquentées, les apports sont trop importants pour laisser le temps à la matière de se transformer complètement. Les services techniques évacuent le contenu des bacs de maturation pour faire de la place. Le compost finira sa maturation au dépôt communal ou intercommunal.



*Lancement de placettes de compostage aux Ormes à Autun*



*Compostage en centre bourg à St Léger sous Beuvray*



*Nouvelle placette à Paray avec remise des bioseaux et sacs de précollecte*



Une placette après le passage des services techniques : brassage, retrait des erreurs de tri, récupération de la matière pour la faire vieillir ailleurs.

Ils sont les premiers surpris du succès du compostage en ville : «Au départ on ne pensait pas que les habitants joueraient le jeu» «On retrouve quelques erreurs de temps en temps mais franchement ça va, on s'attendait à bien pire»

# MARCHÉS DE TRANSFERT

Le SMEVOM prend en charge le transport des déchets à partir des bas de quais de tranfert et jusqu'aux centres de traitement.

Pour les OMr deux marchés sont en cours : un marché de transfert pour le Charolais-Brionnais et un marché pour l'Autunois. Ce dernier est un groupement de commande avec le Grand Autunois Morvan comprenant également des prestations pour le transport des cartons et des déchets verts, seule la partie OMr concerne le SMEVOM.

Initialement attribués à ECT Collecte, le titulaire actuel des deux marchés est l'entreprise SEPUR, suite à leur acquisition d'ECT en 2023 et au changement de nom officialisé en octobre.

Coût de transfert des OMr :

- Charolais-Brionnais : 592 353,42 €
- Autunois : 64 424,51 €

Le transfert des recyclables concerne uniquement les déchets collectés en porte à porte à Autun, Gueugnon et Paray le Monial et ses environs. L'entreprise COVED se charge de cette prestation pour un montant de 105 047,95 €.

Les tonnages correspondants :

- Quai de Gueugnon : ..... 398 tonnes
- Quai d'Autun : ..... 489 tonnes
- Comblette (Paray) : ..... 901 tonnes

Tonnages OMr par quai :

Quai	Tonnage
Autun	6 658
Digoïn	4 475
Charolles	2 129
Gueugnon	2 285
Bourbon-Lancy	2 180
Chauffailles	2 642
Chambilly	1 544



Au total : 972 transferts pour le Charolais-Brionnais et 310 pour le marché d'Autun entre les quais et Granges.

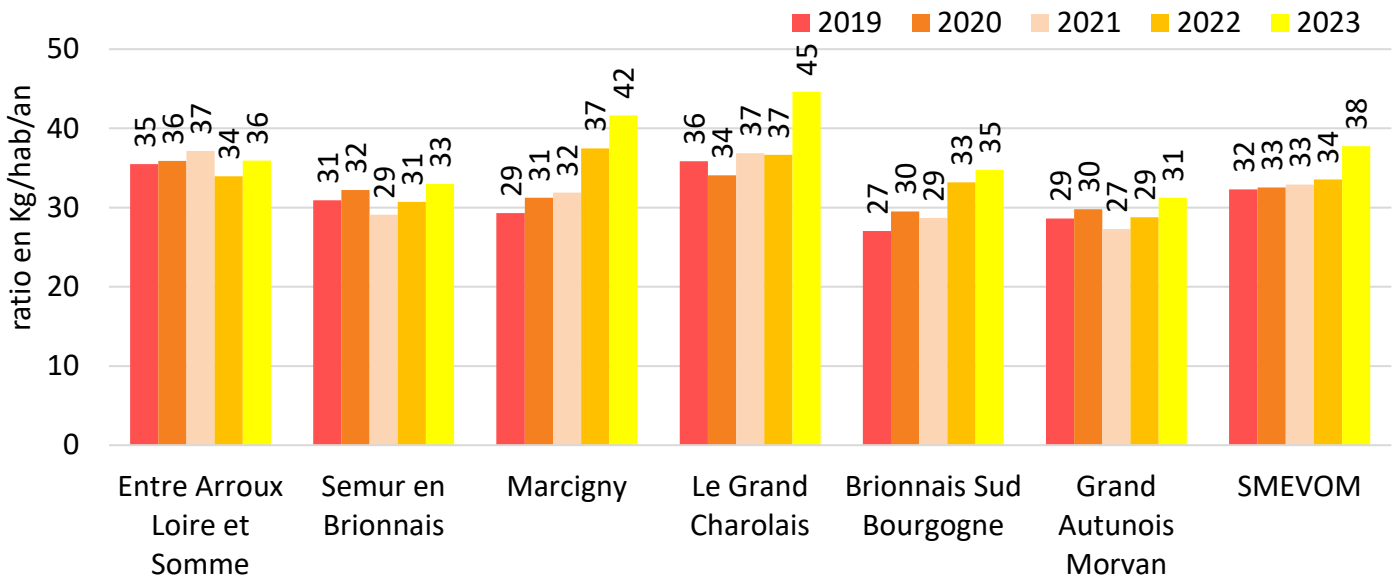
L'utilisation de semi-remorque à fond mouvant (FMA) à la place des bennes ampliroll de 30m<sup>3</sup> sur l'Autunois permet de réduire le nombre de trajet jusqu'à Granges avec 21 à 22 tonnes par rotation de moyenne sur l'année.

Des bennes ampliroll étaient encore utilisées en début d'année, l'utilisation de FMA sur une année complète nous donnerait plutôt une moyenne de 23 à 24 tonnes par rotation. Les transferts pour le marché Brionnais-Charolais sont plutôt compris entre 15 et 16 tonnes par rotation.

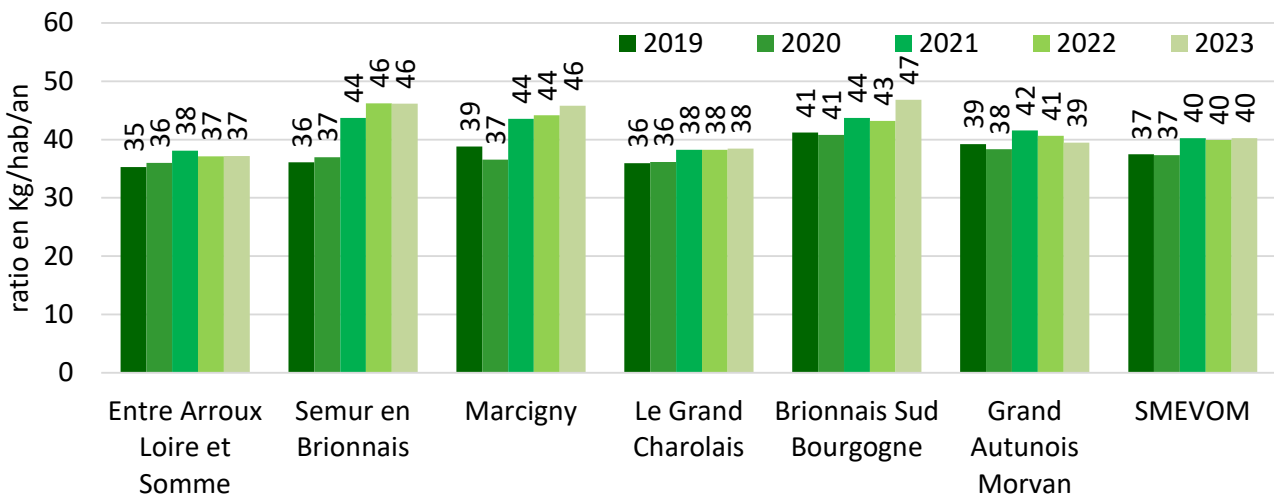




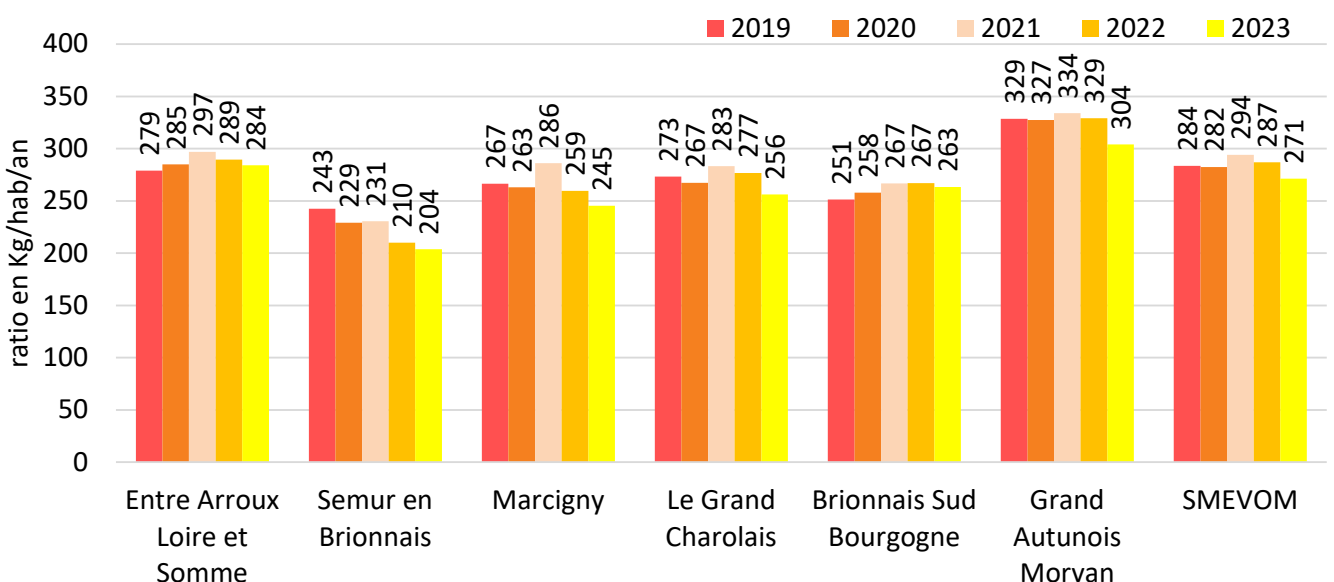
## Évolution des ratios papiers et emballages



## Évolution des ratios de verre



## Évolution des ratios OMA (total OMr, verre, papiers, emballages et refus de tri)



## RÉCAPITULATIF DES TONNAGES ET RATIOS 2023

COLLECTIVITES	CARTONS DE DECHETERIE			RECYCLABLES CENTRE DE TRI		VERRE		REFUS DE TRI		ORDURES MENAGERES		TOTAL	
	Tonnes Smevom	avec tonnage externe	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	Kg/Hab
Le Grand Charolais	485,8	485,8	12,2	1 783,1	44,6	1 535,3	38,4	333,2	8,3	6 587,4	164,9	10 724,9	268,4
Le Grand Autunois Morvan	169,4	401,4	13,8	911,6	31,3	1 150,7	39,5	143,3	4,9	6 658,1	228,3	9 033,1	309,7
Brionnais Sud Bourgogne	323,4	323,4	21,6	521,7	34,8	702,5	46,8	83,3	5,6	2 641,5	176,1	4 272,5	284,8
Entre Arroux Loire et Somme	318,9	318,9	14,6	785,5	35,9	812,8	37,2	127,2	5,8	4 480,8	205,0	6 525,1	298,6
CC de Semur en Brionnais	0,0	70,2	13,5	171,1	33,0	239,7	46,2	33,0	6,4	613,9	118,3	1 057,8	203,8
CC de Marcigny	0,0	93,2	15,4	251,6	41,6	276,6	45,8	24,3	4,0	930,1	153,9	1 482,7	245,4
TOTAL	1 297,5	1 692,9	14,4	4 424,7	37,7	4 717,6	40,2	744,4	6,4	21 911,9	186,9	33 096,1	282,4

Un rappel des noms et acronymes régulièrement utilisés au SMEVOM lors de réunions et présents dans de nombreux documents.

OMr (ordures ménagères résiduelles) : il s'agit des déchets ménagers restants dans la poubelle classique après avoir réalisé le tri des recyclables et des biodéchets. Les déchets sont mis à la collecte dans les sacs noirs ou gris.

OMA (ordures ménagères et assimilées) : inclus les OMr ainsi que les déchets recyclables des collectes sélectives, papier, emballage et verre. c'est principalement un indicateur de suivi des performances de collecte.

PAP (porte à porte) : les collectes en porte à porte sont utilisées pour ramasser les poubelles devant les maisons ou immeubles. Elle concernent généralement des bacs roulants chargés à l'arrière du camion poubelle.

PAV (point d'apport volontaire) : les points d'apports sont les colonnes jaunes et vertes identifiées pour les collectes sélectives. Contrairement au PAP les habitants doivent se déplacer pour déposer leurs déchets.

CSR (combustible solide de récupération) : Ils sont surtout fabriqués à partir des refus de tri des déchets solides. Ils sont une fraction à haut pouvoir calorifique des déchets permettant de les utiliser comme source d'énergie. Les déchets sont triés, broyés et conditionnés pour être utilisés par des industriels. Les refus du centre de tri sont valorisés de cette manière.

UVE (unité de valorisation énergétique) désigne les incinérateurs qui récupèrent l'énergie de la combustion des déchets pour produire de l'électricité ou pour alimenter des réseaux de chaleur.

ISDND installation de stockage des déchets non dangereux / CSDU centre de stockage des déchets ultimes / CET centre d'enfouissement technique : ces trois acronymes désignent la même chose, les centres d'enfouissement des déchets.

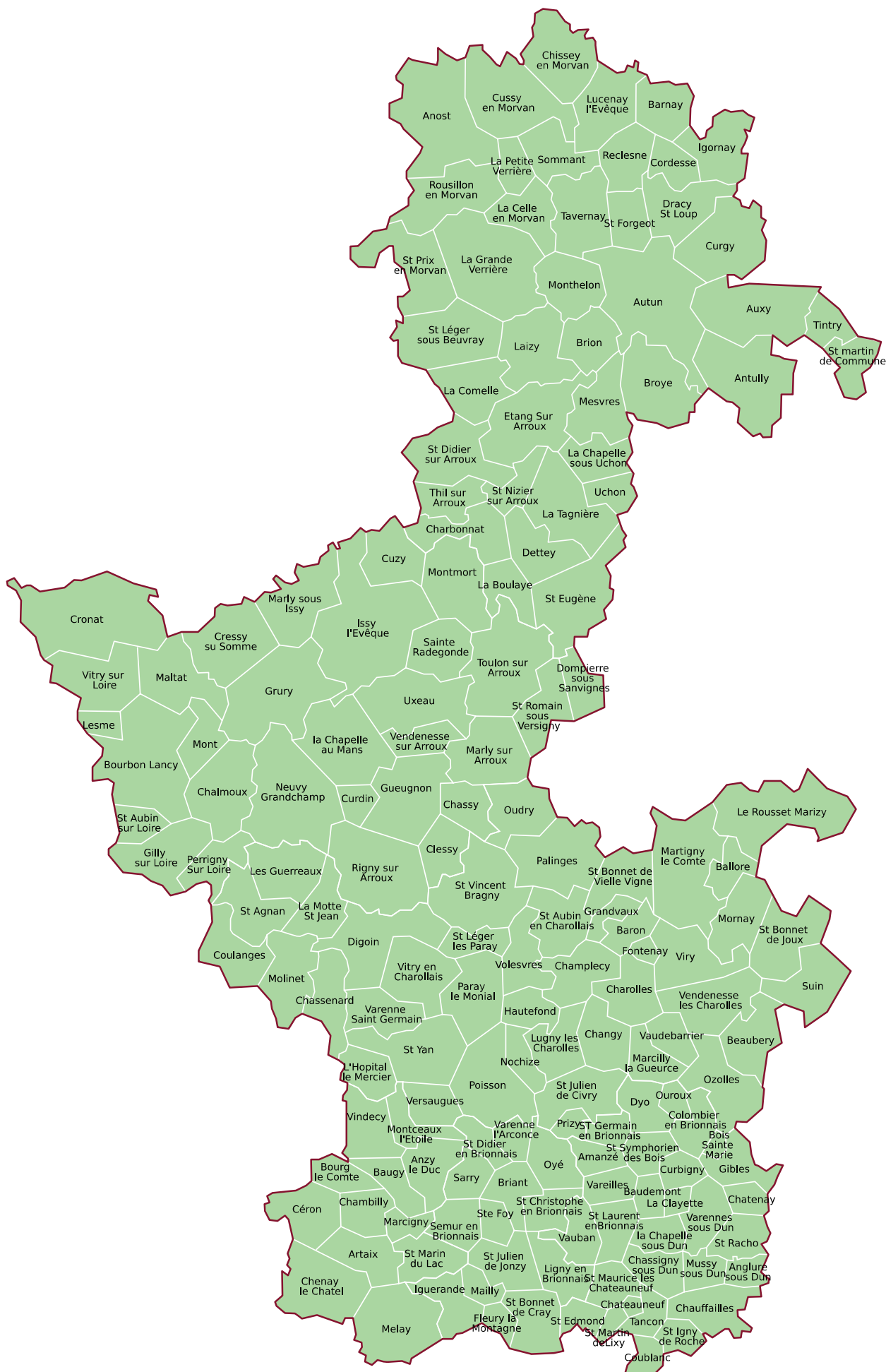
Biodéchets : les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

Loi AGEC (loi anti-gaspillage et économie circulaire) du 10 février 2020 vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable / mieux informer les consommateurs / lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire / agir contre l'obsolescence programmée / mieux produire.

Économie circulaire : consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

ADEME : agence pour la transition écologique elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle apporte un soutien technique et financier aux collectivités locales, entreprises...pour progresser dans les démarches environnementales.

CITEO : l'éco-organisme en charge des emballages ménagers et papiers graphiques, il collecte les éco-contributions sur ces deux flux de déchets et les redistribue pour soutenir les performances de tri et les opérations de communication ainsi que les investissements pour la collecte et le traitement.



SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ET AUTUNOIS - 5 rue de la Brosse Virot - 71160 DIGOIN  
03.85.24.45.43 - contact@smevom.fr - www.smevom.fr